

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre à Vingt heures trente minutes, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 10 décembre 2014 qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Luc FOUCAULT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de votants : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 29

**Présents :**

Anne PHELIPPO-NICOLAS, Nicolas LE REGENT, Sylvie SCULO, Dominique AUFFRET, Isabelle DUPAS, Philippe ROLLAND, Marie-Françoise LE BARILLEC, Adjoint, Mathias HOCQUART DE TURTOT, Pascale LAIGO, Damien ROUAUD, Claudie GUITTER, Erwan AMPHOUX, Lydia LE GALLIC, Pascal SERRE, Brigitte TELLIER, Gil BREGEON, Christine TAZE, Jean-Luc JEHANNO, Catherine RIAUD, Guy MOREAU, Isabelle MOUTON, René EVENO, Dominique LE GALL, Guénahel LE PORHO, Pascal GANDON, Philippe PREVOST, Conseillers municipaux.

**Absents:**

Pascale BRUNEL, qui a donné pouvoir à Guénahel LE PORHO,

Michel MOUGIN, qui a donné pouvoir à Philippe PREVOST,

Secrétaire de séance : Damien ROUAUD, CM.

---

**2014-12-02 - Modification du règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents**

Rapporteur : Pascale LAIGO

Le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) lors de sa séance du 26 juin 2013.

Le règlement de fonctionnement présente les objectifs du Lieu d'Accueil Enfants Parents et il précise les modalités d'organisation (les accueillants, les activités, le fonctionnement).

Depuis sa mise en œuvre, il y a lieu de procéder à quelques modifications du document (ajouts ou suppressions de mots, forme). Ainsi, il est précisé que les professionnels ont le rôle d'accueillants, et que l'accueil n'étant pas anonyme, est confidentiel.

Aussi, il est proposé d'adopter de nouveau, le règlement intérieur du LAEP, tel que présenté ci-joint.

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur applicable au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement du Lieu d'Accueil Enfants Parents,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 9 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE les modifications apportées au règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Fait et délibéré et ont signé avec nous les membres présents

Séné, le 18 décembre 2014  
Le Maire, Luc FOUCAULT

Acte rendu exécutoire après transmission  
au représentant de l'Etat le 18 décembre 2014  
et publication le 18 décembre 2014.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215602434-20141216-2014\_12\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2014

Affichage : 18/12/2014 2